



Avis n°2024-0071

Séance du 28 mai 2024

Chambre

PREMIER AVIS

Article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales

Budget primitif 2024

DEPARTEMENT DE L' AISNE

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS- DE- FRANCE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-4, L. 1612-5, L. 1612-19, R. 1612-8 à R. 1612-15, et R. 1612-19 à R. 1612-25 ;

VU le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 232-1, L. 244-1, R. 244-1 à R. 244-4 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du président de la chambre régionale des comptes Hauts-de-France fixant la répartition des compétences entre les sections et l'arrêté portant délégation de signature aux présidents de section ;

VU le courriel en date du 30 avril 2024 complété par lettre du même jour enregistrée au greffe le 3 mai 2024, par laquelle le préfet de l'Aisne l'a saisie en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget 2024 du département de l'Aisne n'a pas été voté en équilibre réel ;

VU la lettre du président de la quatrième section en date du 2 mai 2024, par délégation du président de la chambre, informant le président du département de la saisine susvisée et l'invitant à présenter ses observations ;

VU l'ensemble des pièces du dossier et les observations orales du président du département présentées le 13 mai 2024 ;

Sur le rapport de M Antoine Gobin, premier conseiller ;

Après avoir entendu le rapporteur et le ministère public en leurs observations ;

SUR LA RECEVABILITE DE LA SAISINE

CONSIDÉRANT que l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération.* »

La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes.

Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État dans le département. Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite » ;

CONSIDÉRANT que, par lettre du 30 avril 2024 susvisée, enregistrée au greffe de la chambre le 3 mai, le préfet de l'Aisne a saisi la chambre régionale des comptes au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales pour défaut d'équilibre réel du budget primitif du département de l'Aisne, voté le 8 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT que le budget comprend le budget principal et quatre budgets annexes ;

CONSIDÉRANT que le préfet a qualité pour agir ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article R. 1612-8 du code précité, le délai dont dispose la chambre pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise à l'article R. 1612-9 du même code ;

CONSIDÉRANT que la saisine est recevable et complète, à la date du 3 mai 2024 ;

SUR LE DEFAUT D'EQUILIBRE REEL DU BUDGET

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales, « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.* » ;

CONSIDÉRANT que les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal ont été votées en équilibre apparent, respectivement, pour 716 161 057,65 € et 147 753 578,76 € ; qu'il en est de même pour le budget annexe « laboratoires départementaux », à hauteur de 12 202 887,34 € et 900 000 €, de même que pour le budget annexe « EDEF », à hauteur de 13 048 478 € et 475 400 €, pour le budget annexe « Chemin des Dames », à hauteur de 1 126 500 € et 40 000 €, et pour le budget annexe « pôle archéologique », à hauteur de 1 139 348 € et 13 195 € ;

CONSIDÉRANT que le budget doit satisfaire aux conditions d'équilibre réel posées à l'article L. 1612-4 précité, à savoir comporter des inscriptions budgétaires sincères, couvrir l'annuité en capital de la dette à échoir au cours de l'exercice par des ressources propres, et être équilibré par section ;

CONSIDÉRANT que le caractère prévisionnel du budget implique que la sincérité doit s'apprécier au regard des informations disponibles ;

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement du budget principal fait figurer, dans les produits de dotations et participations, un montant prévisionnel de 143 118 325,67 € ; qu'une recette inscrite de 22 500 000 €, qualifiée de participation de l'État au titre d'un fonds de sauvegarde, n'est pas fondée ; que les opérations inscrites au budget principal ne sont donc pas sincères ;

CONSIDÉRANT, par conséquent, que le budget primitif ne satisfait pas aux conditions d'équilibre réel posées à l'article L. 1612-4 précité ; qu'il appartient donc à la chambre régionale des comptes de proposer des mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre de ce budget ;

SUR LES MESURES NÉCESSAIRES AU RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 1612-5 du code précité, « *Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes [...] le constate et propose à la collectivité territoriale [...] les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération* » ; qu'aux termes de l'article R. 1612-21 du même code, les propositions formulées par la chambre, à partir des documents disponibles pour l'élaboration de ces documents budgétaires prévisionnels, ne peuvent porter que sur des mesures dont la réalisation relève de la seule responsabilité de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le budget du département de l'Aisne est voté par fonctions pour le budget principal et les budgets annexes « laboratoires départementaux », « Chemin des Dames » et « pôle archéologique » ; que les crédits sont arrêtés par chapitre (nomenclature M57), pour ces budgets ; que, pour le budget annexe « EDEF », ils sont votés par nature (nomenclature M22) ;

CONSIDÉRANT qu'aucune comptabilité d'engagement n'est tenue, au sens de l'article L. 3341-1 du même code ; que la chambre a donc établi ses propositions à partir du projet de budget de l'ordonnateur, des consommations de crédits et des recettes du dernier exercice échu, de la situation des dépenses de l'exercice en cours, arrêtée au 16 mai 2024, et des documents et informations communiqués par le président du conseil départemental ;

CONSIDÉRANT que les propositions de la chambre en vue du règlement d'un budget en déséquilibre ont pour objet de doter la collectivité des crédits nécessaires à la conduite des affaires locales, afin notamment d'assurer la continuité du service public et la couverture des dépenses déjà engagées ou mandatées, ainsi que des dépenses obligatoires ou justifiées par l'urgence ;

SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Sur la reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2023 et le compte de gestion relatifs au budget principal n'ont pas été présentés au conseil départemental, au jour de l'établissement du présent avis ;

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2023, la section d'investissement présente un excédent cumulé de 97 100,11 €, qui correspond à celui du compte de gestion, nonobstant les opérations d'apurement annuel du compte 1069 ; que le département a prévu une reprise anticipée des résultats lors l'adoption du budget primitif 2024 ; que l'affectation anticipée de ce résultat peut figurer au R001 de la section d'investissement du budget 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'à la même date, la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 15 473 672,43 €, conforme au compte de gestion ; que l'affectation de ce résultat peut figurer au R002 de la section de fonctionnement du budget 2024 ;

CONSIDÉRANT que les restes à réaliser s'élèvent à 88 889,74 € en dépenses d'investissement ;

En section de fonctionnement

Sur les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024

CONSIDÉRANT que l'examen détaillé des recettes et des prévisions relatives aux chapitres des services ventilés 93 et suivants conduit à fixer leur montant à 80 244 831,89 €, conformément à l'annexe jointe au présent avis, en tenant compte des notifications et des corrections à apporter au chapitre 934 « Santé et action sociale », au chapitre 9343 « APA » et au chapitre 9344 « RSA », qui doivent être établis respectivement à 23 584 159 €, 34 445 020 €, et 10 355 174,48 € ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, au chapitre 942 « Dotations et participations », de soustraire un montant non justifié de 22 500 000 € ; qu'il convient également, au regard des notifications reçues, d'inscrire le montant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCTPR) pour 8 335 762 €, celui de la dotation de compensation péréquée à 13 359 264 €, et celui du fonds de sauvegarde pour 6 722 740 € ; que, par conséquent, la recette prévisionnelle à inscrire au titre des dotations et participations s'élève à 119 415 662,56 € ;

CONSIDÉRANT que les recettes de fonctionnement cumulées résultant de ces propositions s'élèvent à 694 075 675,54 € ;

Sur les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024

CONSIDÉRANT qu'il convient de réduire le montant total des dépenses des services ventilés à 603 023 647,92 €, soit 140 873 021 € au chapitre 930 « Services généraux », 26 000 000 € au chapitre 931 « Sécurité », 40 387 398 € au chapitre 932 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », 8 904 147,79 € au chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », 178 149 727 € au chapitre 934 « Santé et action sociale », 120 669 874,37 € au chapitre 9344 « RSA », 2 855 224,12 € au chapitre 935 « Aménagement des territoires et habitat », 4 620 775,72 € au chapitre 936 « Action économique », 1 767 187,44 € au chapitre 937 « Environnement », 3 988 000 € au chapitre 938 « Transports » ; que les inscriptions figurant aux chapitres 9305 « Gestion des fonds européens » et 9343 « APA » peuvent être maintenues à respectivement 3 446 594,48 € et 71 361 698 €, compte tenu des modalités de gestion de ces crédits ;

CONSIDÉRANT qu'au sein de ces chapitres, les subventions et financements versés aux budgets annexes peuvent être fixés à 1 050 000 € pour le budget annexe « laboratoires départementaux », en tenant compte de la convention relative aux prestations de ce service d'intérêt économique général, maintenus à 700 000 € pour le budget annexe « Chemin des Dames », et réduits à zéro euro pour le budget annexe « pôle archéologique » ;

CONSIDÉRANT que le montant à inscrire au chapitre 943 « Opérations financières » s'élève à 18 980 051,07 €, au vu des contrats d'emprunts ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de ces propositions, la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes, à hauteur de 694 075 675,54 € ;

En section d'investissement

Sur les recettes d'investissement de l'exercice 2024

CONSIDÉRANT que le chapitre 908 « Transports » doit être ramené à 2 696 847,82 €, compte tenu de l'ajustement sur les opérations d'entretien de voirie communale cofinancées par le département et les communes ;

CONSIDÉRANT, au vu des justificatifs communiqués par le département, que la recette d'investissement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée attendue en 2024 s'élève à 7 700 000 €, et celle de la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID), à 5 201 094,91 €, compte tenu des opérations reportées ; qu'il convient d'inscrire le montant de 14 577 094,91 € au chapitre 922 « Dotations et participations » ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'inscrire, au chapitre 951 « Virement de la section de fonctionnement », un montant de 11 315 818,35 € ;

CONSIDÉRANT que les recettes d'investissement cumulées résultant de ces propositions s'élèvent à 127 877 548,20 € ;

Sur les dépenses d'investissement de l'exercice 2024

CONSIDÉRANT que ne doivent être retenues en dépenses d'investissement que celles dûment justifiées ou relatives aux dépenses obligatoires, celles dont la nécessité ou l'urgence sont avérées, et celles pour lesquelles le département dispose d'un engagement de cofinancement ; que les montants inscrits s'entendent en prenant en compte la reprise des engagements en cours au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que les inscriptions doivent être réduites, compte tenu des ajustements nécessaires au redressement du budget pour 2024, à 7 903 129,06 €, au chapitre 900 « Services généraux », à 16 141 649,24 € au chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle, apprentissage », à 2 447 467,15 €, au chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs », à 1 657 290,65 € au chapitre 904 « Santé et action sociale », à 7 542 600,54 € au chapitre 905 « Aménagement des territoires et habitat », à 810 325,98 € au chapitre 906 « Action économique », à 137 130,22 € au chapitre 907 « Environnement », et à 17 545 800,11 € au chapitre 908 « Transports », compte tenu de l'ajustement sur les opérations d'entretien de voirie communale ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de ces propositions que la section d'investissement est équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 127 877 548,20 € ;

Sur la couverture de l'annuité en capital par les ressources propres d'investissement

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des propositions formulées par la chambre, le montant des ressources propres de la section d'investissement est supérieur au montant des annuités en capital des emprunts pour 2024, conformément aux exigences posées à l'article L. 1612-4 précité ;

SUR LE BUDGET ANNEXE « LABORATOIRES DÉPARTEMENTAUX »

Sur la reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser

CONSIDÉRANT que le projet de compte administratif 2023 et le compte de gestion relatifs au budget annexe « laboratoires départementaux » sont concordants ; qu'ils n'ont pas été présentés au conseil départemental ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2024 a été présenté et voté par le conseil départemental sans la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 ; qu'il convient néanmoins de prendre en compte ces résultats dans le présent avis ;

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2023, la section d'investissement présente un résultat cumulé excédentaire de 139 499,36 € à inscrire au R001, et des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 288 140,09 € ; que le résultat global constaté est déficitaire de 148 640,73 € ;

CONSIDÉRANT qu'à la même date, la section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire de 148 640,73 €, conforme au compte de gestion ; que ce résultat doit être intégralement affecté au compte 1068 pour couvrir le déficit de la section d'investissement après reprises des restes à réaliser ; que, dès lors, la section de fonctionnement ne présente pas de résultat reporté ;

Sur les dépenses et les recettes de l'exercice 2024

CONSIDÉRANT que les crédits provenant du budget principal, au titre des prestations de ce service d'intérêt économique général, doivent être fixés à 1 050 000 € ; qu'une recette prévisionnelle nouvelle, au titre des prestations de ce service d'intérêt économique général, de 150 000 € peut être prise en compte ;

CONSIDÉRANT que les autres inscriptions peuvent être maintenues ;

CONSIDÉRANT, en l'absence d'emprunt, que le budget est à l'équilibre en dépenses et en recettes, à hauteur de 12 202 887,34 € en section de fonctionnement, et de 1 188 140,09 € en section d'investissement ;

SUR LE BUDGET ANNEXE « EDEF »

Sur la reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser

CONSIDÉRANT que le projet de compte administratif 2023 et le compte de gestion relatifs au budget annexe « EDEF » sont concordants ; qu'ils n'ont pas été présentés au conseil départemental ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2024 a été présenté et voté par le conseil départemental sans la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 ; qu'il convient néanmoins de les prendre en compte dans le présent avis ;

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2023, la section d'investissement présente un résultat cumulé excédentaire de 2 117 232,51 € à inscrire au R001 ;

CONSIDÉRANT qu'à la même date, la section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire de 1 687 850,05 € à inscrire au R002 ;

Sur les dépenses et les recettes de l'exercice 2024

CONSIDÉRANT que les inscriptions peuvent être maintenues, et qu'en l'absence d'emprunt, le budget est en suréquilibre, pour la section de fonctionnement, à hauteur de 14 736 328,05 € en recettes et 13 048 478 € en dépenses, et pour la section d'investissement, à hauteur de 2 592 632,51 € en recettes et 475 400 € en dépenses ; qu'une telle situation est équilibrée, en application de l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales ;

SUR LE BUDGET ANNEXE « CHEMIN DES DAMES »

Sur la reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser

CONSIDÉRANT que le projet de compte administratif 2023 et le compte de gestion relatifs au budget annexe « Chemin des Dames » sont concordants ; qu'ils n'ont pas été présentés au conseil départemental ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2024 a été présenté et voté par le conseil départemental sans la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 ; qu'il convient néanmoins de les prendre en compte dans le présent avis ;

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2023, la section d'investissement présente un résultat cumulé déficitaire de 49 951,67 € à inscrire au D001 ;

CONSIDÉRANT qu'à la même date, la section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire de 49 951,67 €, conforme au compte de gestion ; que ce résultat doit être intégralement affecté au compte 1068 pour couvrir le déficit de la section d'investissement ; que, dès lors, la section de fonctionnement ne présente pas de résultat reporté ;

Sur les dépenses et les recettes de l'exercice 2024

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'emprunt, le budget est à l'équilibre en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 126 500 € en section de fonctionnement et de 89 951,67 € en section d'investissement ;

SUR LE BUDGET ANNEXE « POLE ARCHEOLOGIQUE »

Sur la reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser

CONSIDÉRANT que le projet de compte administratif 2023 et le compte de gestion relatifs au budget annexe « pôle archéologique » sont concordants ; qu'ils n'ont pas été présentés au conseil départemental au jour de l'établissement du présent avis ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2024 a été présenté et voté par le conseil départemental sans la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 ; qu'il convient néanmoins de les prendre en compte dans le présent avis ;

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2023, la section d'investissement présente un résultat cumulé excédentaire de 29 658,98 € à inscrire au R001, et des restes à réaliser en dépenses, d'un montant de 28 534,93 € ; que la section de fonctionnement ne présente pas de résultat reporté ;

Sur les dépenses et les recettes de l'exercice 2024

CONSIDÉRANT que la subvention du budget principal peut être annulée ; qu'en l'absence d'emprunt, le budget est à l'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement, à hauteur de 1 061 348 € en section de fonctionnement ; que la section d'investissement se présente en suréquilibre, à hauteur de 41 729,93 € en dépenses et de 42 853,98 € en recettes ; qu'une telle situation est équilibrée, en application de l'article L. 1612-7 précité ;

PAR CES MOTIFS

- Article 1** **DÉCLARE** recevable la saisine du préfet de l'Aisne ;
- Article 2** **CONSTATE** que le budget primitif 2024 du département de l'Aisne n'a pas été voté en équilibre réel, au sens de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales ;
- Article 3** **PROPOSE** de modifier le budget voté conformément aux tableaux annexés ;
- Article 4** **DEMANDE** au conseil départemental de prendre, dans le délai d'un mois à compter de la notification des présentes propositions, une nouvelle délibération rectifiant le budget initial ;
- Article 5** **RAPPELLE** que ladite délibération doit être adressée dans le délai de huit jours au représentant de l'État et à la chambre régionale des comptes ;
- Article 6** **RAPPELLE** qu'en l'absence de délibération prise dans le délai d'un mois à compter de la notification des présentes propositions, il appartiendra au préfet de régler, par arrêté, le budget 2024 du département ;
- Article 7** **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de l'Aisne, au président du conseil départemental et au directeur départemental des finances publiques de l'Aisne ;
- Article 8** **RAPPELLE** que le conseil départemental doit être tenu informé du présent avis dès sa plus proche réunion, conformément à l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, et que cet avis doit, par ailleurs, faire l'objet d'une publicité immédiate ;

Fait et délibéré en la chambre régionale des comptes Hauts-de-France, le 28 mai 2024.

Présents : M. Jean-Paul Albertini, président de la chambre, président de séance, M. Christophe Luprich, vice-président, MM. Philippe Jamin, Stéphane Magnino, Jean-Marc Le Gall, conseillers présidents, M. Jean-François Boudet, premier conseiller, M. Antoine Gobin, premier conseiller, rapporteur, M. Philippe Musidlak, conseiller et. Mme Christelle Lebrun, conseillère.

Le président de séance



Jean-Paul Albertini

ANNEXE N°1 – Budget primitif 2024 – budget principal

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	694 075 675,54	678 602 003,11
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	15 473 672,43
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	694 075 675,54	694 075 675,54
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT	127 788 658,46	127 780 448,09
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	88 889,74	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	97 100,11
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	127 877 548,20	127 877 548,20
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET	821 953 223,74	821 953 223,74

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget initial			Proposition CRC		
		RAR N-1 reportés	Propositions nouvelles	Total vote	RAR N-1 reportés	Propositions nouvelles	Total
OPERATIONS REELLES ET MIXTES							
930	Services generaux		141 213 521,00	141 213 521,00		140 873 021,00	140 873 021,00
9305	Gestion des fonds européens		3 446 594,48	3 446 594,48		3 446 594,48	3 446 594,48
931	Sécurité		28 000 000,00	28 000 000,00		26 000 000,00	26 000 000,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		40 852 798,00	40 852 798,00		40 387 398,00	40 387 398,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		9 781 233,79	9 781 233,79		8 904 147,79	8 904 147,79
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA)		180 188 727,00	180 188 727,00		178 149 727,00	178 149 727,00
9343	APA		71 361 698,00	71 361 698,00		71 361 698,00	71 361 698,00
9344	RSA régularisations de RMI		121 756 874,37	121 756 874,37		120 669 874,37	120 669 874,37
935	Aménagement des territoires et habitat		2 873 224,12	2 873 224,12		2 855 224,12	2 855 224,12
936	Action économique		5 190 775,72	5 190 775,72		4 620 775,72	4 620 775,72
937	Environnement		1 820 187,44	1 820 187,44		1 767 187,44	1 767 187,44
938	Transports		4 208 000,00	4 208 000,00		3 988 000,00	3 988 000,00
93 - Services ventilés		0,00	610 693 633,92	610 693 633,92	0,00	603 023 647,92	603 023 647,92
940	Impositions directes		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes		1 828 655,00	1 828 655,00		1 828 655,00	1 828 655,00
942	Dotations et participations		12 548 838,00	12 548 838,00		12 548 838,00	12 548 838,00
943	Opérations financières		18 712 191,48	18 712 191,48		18 980 051,07	18 980 051,07
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		378 000,00	378 000,00		378 000,00	378 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)		1 332 333,77	1 332 333,77		1 332 333,77	1 332 333,77
94 Services non ventilés		0,00	34 800 018,25	34 800 018,25	0,00	35 067 877,84	35 067 877,84
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	645 493 652,17	645 493 652,17	0,00	638 091 525,76	638 091 525,76
OPERATIONS D'ORDRE							
946	Opérat° ordre transfert entre sections		44 668 331,43	44 668 331,43		44 668 331,43	44 668 331,43
947	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00		0,00	0,00
953	Virement à la section d'investissement		25 999 074,05	25 999 074,05		11 315 818,35	11 315 818,35
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	70 667 405,48	70 667 405,48	0,00	55 984 149,78	55 984 149,78
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00	716 161 057,65	716 161 057,65	0,00	694 075 675,54	694 075 675,54
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0			0
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				716 161 057,65			694 075 675,54

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget initial			Proposition CRC		
		RAR N-1 reportés	Propositions nouvelles	Total vote	RAR N-1 reportés	Propositions nouvelles	Total
OPERATIONS REELLES ET MIXTES							
930	Services generaux		5 016 356,00	5 016 356,00		5 016 356,00	5 016 356,00
9305	Gestion des fonds européens		3 863 195,17	3 863 195,17		3 863 195,17	3 863 195,17
931	Sécurité		0,00	0,00		0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		1 310 300,00	1 310 300,00		1 310 300,00	1 310 300,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		102 600,00	102 600,00		102 600,00	102 600,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA)		23 813 965,00	23 813 965,00		23 584 159,00	23 584 159,00
9343	APA		33 441 020,00	33 441 020,00		34 445 020,00	34 445 020,00
9344	RSA régularisations de RMI		9 512 087,48	9 512 087,48		10 355 174,48	10 355 174,48
935	Aménagement des territoires et habitat		262 188,20	262 188,20		262 188,20	262 188,20
936	Action économique		52 149,94	52 149,94		52 149,94	52 149,94
937	Environnement		233 689,10	233 689,10		233 689,10	233 689,10
938	Transports		1 020 000,00	1 020 000,00		1 020 000,00	1 020 000,00
93 - Services ventilés		0,00	78 627 550,89	78 627 550,89	0,00	80 244 831,89	80 244 831,89
940	Impositions directes		5 200 000,00	5 200 000,00		5 200 000,00	5 200 000,00
941	Autres impôts et taxes		445 024 313,11	445 024 313,11		445 024 313,11	445 024 313,11
942	Dotations et participations		143 118 325,67	143 118 325,67		119 415 662,56	119 415 662,56
943	Opérations financières		1 567 420,78	1 567 420,78		1 567 420,78	1 567 420,78
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)		1 232 333,77	1 232 333,77		1 232 333,77	1 232 333,77
94 Services non ventilés		0,00	596 142 393,33	596 142 393,33	0,00	572 439 730,22	572 439 730,22
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	674 769 944,22	674 769 944,22	0,00	652 684 562,11	652 684 562,11
OPERATIONS D'ORDRE							
946	Opérations d'ordre transfert entre sections		25 917 441,00	25 917 441,00		25 917 441,00	25 917 441,00
947	Opérations d'ordre intérieur de la section		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	25 917 441,00	25 917 441,00	0,00	25 917 441,00	25 917 441,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0,00	700 687 385,22	700 687 385,22	0,00	678 602 003,11	678 602 003,11
R 002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE OU ANTICIPE				15 473 672,43			15 473 672,43
RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				716 161 057,65			694 075 675,54
Pour information :							
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				44 749 964,48			30 066 708,78
SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT				0,00			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget initial			Proposition CRC		
		RAR N-1 reportés	Propositions nouvelles	Total vote	RAR N-1 reportés	Propositions nouvelles	Total
OPERATIONS REELLES ET MIXTES							
900	Services généraux	34 387,50	9 819 967,30	9 854 354,80	34 387,50	7 868 741,56	7 903 129,06
900-5	Gestion des fonds européens		78 212,80	78 212,80		78 212,80	78 212,80
901	Sécurité		0,00	0,00		0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		18 117 953,77	18 117 953,77		16 141 649,24	16 141 649,24
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	7 500,00	2 718 967,15	2 726 467,15	7 500,00	2 439 967,15	2 447 467,15
904	Santé et action sociale (hors APA et RSA)	42 002,24	2 424 680,41	2 466 682,65	42 002,24	1 615 288,41	1 657 290,65
904-4	RSA		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat		13 232 003,76	13 232 003,76		7 542 600,54	7 542 600,54
906	Action économique	5 000,00	1 405 325,98	1 410 325,98	5 000,00	805 325,98	810 325,98
907	Environnement		1 825 635,40	1 825 635,40		137 130,22	137 130,22
908	Transports		24 428 000,00	24 428 000,00		17 545 800,11	17 545 800,11
90 - Services ventilés		88 889,74	74 105 746,57	74 194 636,31	88 889,74	54 229 716,01	54 318 605,75
921	Taxes non affectées		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf 1068)		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières		32 500 155,00	32 500 155,00		32 500 155,00	32 500 155,00
92 - Services non ventilés			32 500 155,00	32 500 155,00		32 500 155,00	32 500 155,00
Total dépenses réelles d'investissement		88 889,74	106 605 901,57	106 694 791,31	88 889,74	86 729 871,01	86 818 760,75
OPERATIONS D'ORDRE							
925	Opérations patrimoniales		15 141 346,45	15 141 346,45		15 141 346,45	15 141 346,45
926	Opérations d'ordre transferts entre sections		25 917 441,00	25 917 441,00		25 917 441,00	25 917 441,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		0,00	41 058 787,45	41 058 787,45	0,00	41 058 787,45	41 058 787,45
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		88 889,74	147 664 689,02	147 753 578,76	88 889,74	127 788 658,46	127 877 548,20
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE							
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				147 753 578,76		127 877 548,20	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget initial			Proposition CRC		
		RAR N-1 reportés	Propositions nouvelles	Total vote	RAR N-1 reportés	Propositions nouvelles	Total
OPERATIONS REELLES ET MIXTES							
900	Services généraux		351 780,73	351 780,73		351 780,73	351 780,73
900-5	Gestion des fonds européens		1 727 553,63	1 727 553,63		1 727 553,63	1 727 553,63
901	Sécurité		0,00	0,00		0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		3 690 606,18	3 690 606,18		3 690 606,18	3 690 606,18
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		162 319,64	162 319,64		162 319,64	162 319,64
904	Santé et action sociale (hors RSA)		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
904-4	RSA		0,00	0,00		0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00	0,00		0,00	0,00
906	Action économique		0,00	0,00		0,00	0,00
907	Environnement		83 748,95	83 748,95		83 748,95	83 748,95
908	Transports		4 096 847,82	4 096 847,82		2 696 847,82	2 696 847,82
90 - Services ventilés		0,00	10 412 856,95	10 412 856,95	0,00	9 012 856,95	9 012 856,95
921	Taxes non affectées		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf 1068)		18 369 869,77	18 369 869,77		14 577 094,91	14 577 094,91
923	Dettes et autres opérations financières		32 065 000,00	32 065 000,00		32 065 000,00	32 065 000,00
92 - Services non ventilés		0,00	50 434 869,77	50 434 869,77	0,00	46 642 094,91	46 642 094,91
954	Produits des cessions d'immobilisations		1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Chapitre de prévision sans réalisation		0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total recettes réelles d'investissement		0,00	61 847 726,72	61 847 726,72	0,00	56 654 951,86	56 654 951,86
OPERATIONS D'ORDRE							
925	Opérations patrimoniales		15 141 346,45	15 141 346,45		15 141 346,45	15 141 346,45
926	Opérations ordre transf. entre sections		44 668 331,43	44 668 331,43		44 668 331,43	44 668 331,43
951	Virement de la section de fonctionnement		25 999 074,05	25 999 074,05		11 315 818,35	11 315 818,35
Total recettes d'ordre d'investissement		0,00	85 808 751,93	85 808 751,93	0,00	71 125 496,23	71 125 496,23
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	147 656 478,65	147 656 478,65	0,00	127 780 448,09	127 780 448,09
R 001 SOLDE D'EXECUTION ANTERIEUR REPORTE OU ANTICIPE				97 100,11		97 100,11	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				147 753 578,76		127 877 548,20	
Pour information :							
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				44 749 964,48		30 066 708,78	

ANNEXE N°2 – Budget primitif 2024 – budget annexe « Laboratoires
départementaux »

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	12 202 887,34	12 202 887,34
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 202 887,34	12 202 887,34
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	900 000,00	1 048 640,73
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	288 140,09	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		139 499,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 188 140,09	1 188 140,09
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		13 391 027,43	13 391 027,43

budget annexe « laboratoires départementaux » - présentation détaillée

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses	BP 2024 Voté	RAR 2023	Proposition CRC avec RAR	Chap.	Recettes	BP 2024 Voté	RAR 2023	Proposition CRC avec RAR
OPER									
930	Services généraux	6 700 000,00		6 700 000,00	930	Services généraux	120 002,00		120 002,00
9305	Gestion des fonds européens				9305	Gestion des fonds européens			
931	Sécurité				931	Sécurité			
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage				932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage			
933	Culture, vie soc., jeunesse, sports et loisirs				933	Culture, vie soc.,jeunesse, sports et loisirs			
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA)				934	Santé et action sociale (hors APA et RSA)			
9343	APA				9343	APA			
9344	RSA régularisations de RMI				9344	RSA régularisations de RMI			
935	Aménagement des territoires et habitat				935	Aménagement des territoires et habitat			
936	Action économique	3 980 700,00		3 980 700,00	936	Action économique	11 125 651,08		11 125 651,08
937	Environnement				937	Environnement			
938	Transports				938	Transports			
93 Services ventilés		10 680 700,00		10 680 700,00	93 Services ventilés		11 245 653,08		11 245 653,08
940	Impositions directes				940	Impositions directes			
941	Autres impôts et taxes				941	Autres impôts et taxes			
942	Dotations et participations				942	Dotations et participations			
943	Opérations financières				943	Opérations financières			
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus				944	Frais de fonctionnement groupes d'élus			
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	622 187,34		622 187,34	945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	622 187,34		622 187,34
94 Services communs non ventilés		622 187,34		622 187,34	94 Services communs non ventilés		622 187,34		622 187,34
TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		11 302 887,34		11 302 887,34	TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		11 867 840,42		11 867 840,42
OPER									
946	Transferts entre les sections	900 000,00		900 000,00	946	Transferts entre les sections	335 046,92		335 046,92
947	Transferts à l'intérieur de la section				947	Transferts à l'intérieur de la section			
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		900 000,00		900 000,00	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		335 046,92		335 046,92
Total des opérations de fonctionnement de l'exercice		12 202 887,34		12 202 887,34	Total des opérations de fonctionnement de l'exercice		12 202 887,34		12 202 887,34
RESUL									
D002	Résultat reporté ou anticipé				R002	Résultat reporté ou anticipé			
Total cumulé de la section de fonctionnement		12 202 887,34		12 202 887,34	Total cumulé de la section de fonctionnement		12 202 887,34		12 202 887,34

AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	564 953,08		564 953,08
--	-------------------	--	-------------------

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses	BP 2024 Voté	RAR 2023	Proposition CRC avec RAR	Chap.	Recettes	BP 2024 Voté	RAR 2023	Proposition CRC avec RAR
OPERATIONS REELLES ET MIXTES									
900	Services généraux				900	Services généraux			
900-5	Gestion des fonds européens				900-5	Gestion des fonds européens			
901	Sécurité				901	Sécurité			
902	Enseignement, formation professionnelle et				902	Enseignement, formation professionnelle et			
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et			
904	Santé et action sociale (hors RSA)				904	Santé et action sociale (hors RSA)			
904-4	RSA				904-4	RSA			
905	Aménagement des territoires et habitat				905	Aménagement des territoires et habitat			
906	Action économique	564 953,08	288 140,09	853 093,17	906	Action économique			
907	Environnement				907	Environnement			
908	Transports				908	Transports			
90 opérations ventilées		564 953,08		853 093,17	90 opérations ventilées		0 €		0 €
921	Taxes non affectées				921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations (sauf 1068)				922	Dotations et participations (sauf 1068)			
923	Dettes et autres opérations financières				923	Dettes et autres opérations financières			
92 opérations non ventilées		0,00	0	0,00	92 opérations non ventilées		0 €		0 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		564 953,08		853 093,17	TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES				
OPERATIONS D'ORDRE									
925	Opérations patrimoniales				925	Opérations patrimoniales			
926	Transferts entre sections	335 046,92		335 046,92	926	Transferts entre sections	900 000,00		900 000,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		335 046,92		335 046,92	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		900 000,00		900 000,00
TOTAL des opérations d'investissement de l'exercice		900 000,00		1 188 140,09	TOTAL des opérations d'investissement de l'exercice		900 000,00		900 000,00
RESULTATS ANTERIEURS									
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé				R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé			139 499,36
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés					1068- Excédents de fonctionnement capitalisés				148 640,73
Total cumulé de la section d'investissement		900 000,00		1 188 140,09	Total cumulé de la section d'investissement		900 000,00		1 188 140,09

ANNEXE N°3 – Budget primitif 2024 – budget annexe EDEF »

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Dépenses	BP 2024 Voté	Proposition CRC	Chap.	Recettes	BP 2024 Voté	Proposition CRC
	Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 684 675	1 684 675		Groupe I : produits afférents à la tarification	13 048 478	13 048 478
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	10 133 131	10 133 131		Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation	0	0
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	1 230 672	1 230 672		Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0	0
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	13 048 478	13 048 478		TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	13 048 478	13 048 478
042	Opérat° ordre transfert entre sections			042	Opérat° ordre transfert entre sections		
REPRISE DES RESULTATS							
D002	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé			R002	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (en M22 réserve en fonds de roulement)		1 687 850,05
	Total cumulé de la section de fonctionnement	13 048 478	13 048 478		Total cumulé de la section de fonctionnement		14 736 328,05

**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Dépenses	BP 2024 Voté	Proposition CRC	Chap.	Recettes	BP 2024 Voté	Proposition CRC
205	Immobilisation incorporelles	20 000	20 000	10	Apports, dotations et réserves	70 000	70 000
21	Immobilisations corporelles	352 900	352 900	15	Provisions	10 300	10 300
23	Immobilisations en cours	100 000	100 000	28	Amortissement des immobilisations	395 100	395 100
27	Autres immobilisations financières	2 500	2 500				
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	475 400	475 400		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	475 400	475 400
040	Opérat° ordre transfert entre sections			040	Opérat° ordre transfert entre sections		
REPRISE DES RESULTATS							
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé			R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		2 117 232,51
	Total cumulé de la section d'investissement	475 400	475 400		Total cumulé de la section d'investissement	475 400	2 592 632,51

ANNEXE N°4 – Budget primitif 2024 – budget annexe « Chemin des Dames »

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 126 500,00	1 126 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 126 500,00	1 126 500,00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	40 000,00	89 951,67
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	49 951,67	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		89 951,67	89 951,67
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		1 216 451,67	1 216 451,67

budget annexe « Chemin des Dames » - présentation détaillée

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses	BP 2024 Voté	Proposition CRC	Chap.	Recettes	BP 2024 Voté	Proposition CRC
OPERATIONS REELLES ET MIXTES							
930	Services généraux	784 795	784 795	930	Services généraux	10 000	10 000
9305	Gestion des fonds européens			9305	Gestion des fonds européens		
931	Sécurité			931	Sécurité		
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage			932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		
933	Culture, vie soc., jeunesse, sports et loisirs	301 705	301 705	933	Culture, vie soc., jeunesse, sports et loisirs	1 116 500	1 116 500
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA)			934	Santé et action sociale (hors APA et RSA)		
9343	APA			9343	APA		
9344	RSA régularisations de RMI			9344	RSA régularisations de RMI		
935	Aménagement des territoires et habitat			935	Aménagement des territoires et habitat		
936	Action économique			936	Action économique		
937	Environnement			937	Environnement		
938	Transports			938	Transports		
93 Services ventilés		1 086 500	1 086 500	93 Services ventilés		1 126 500 €	1 126 500 €
940	Impositions directes			940	Impositions directes		
941	Autres impôts et taxes			941	Autres impôts et taxes		
942	Dotations et participations			942	Dotations et participations		
943	Opérations financières			943	Opérations financières		
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus			944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)			945	Provisions et autres opérations mixtes (2)		
94 Services communs non ventilés		0	0	94 Services communs non ventilés		0	0
TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		1 086 500	1 086 500	TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		1 126 500	1 126 500
OPERATIONS D'ORDRE							
946	Transferts entre les sections	40 000	40 000	946	Transferts entre les sections		
947	Transferts à l'intérieur de la section			947	Transferts à l'intérieur de la section		
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		40 000	40 000	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		0	0
Total des opérations de fonctionnement de l'exercice		1 126 500	1 126 500	Total des opérations de fonctionnement de l'exercice		1 126 500	1 126 500
RESULTATS ANTERIEURS							
D002	Résultat reporté ou anticipé			R002	Résultat reporté ou anticipé		
Total cumulé de la section de fonctionnement		1 126 500 €	1 126 500 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		1 126 500	1 126 500
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		40 000 €	40 000 €				

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses	BP 2024 Voté	Proposition CRC	Chap.	Recettes	BP 2024 Voté	Proposition CRC
OPERATIONS REELLES ET MIXTES							
900	Services généraux			900	Services généraux		
900-5	Gestion des fonds européens			900-5	Gestion des fonds européens		
901	Sécurité			901	Sécurité		
902	Enseignement, formation professionnelle et			902	Enseignement, formation professionnelle et		
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	40 000	40 000	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et		
904	Santé et action sociale (hors RSA)			904	Santé et action sociale (hors RSA)		
904-4	RSA			904-4	RSA		
905	Aménagement des territoires et habitat			905	Aménagement des territoires et habitat		
906	Action économique			906	Action économique		
907	Environnement			907	Environnement		
908	Transports			908	Transports		
90 opérations ventilées		40 000	40 000	90 opérations ventilées		0 €	0 €
921	Taxes non affectées			921	Taxes non affectées		
922	Dotations et participations (sauf 1068)			922	Dotations et participations (sauf 1068)		
923	Dettes et autres opérations financières			923	Dettes et autres opérations financières		
92 opérations non ventilées		0	0	92 opérations non ventilées		0 €	0 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		40 000	40 000	TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
OPERATIONS D'ORDRE							
925	Opérations patrimoniales			925	Opérations patrimoniales		
926	Transferts entre sections	0	0	926	Transferts entre sections	40 000	40 000
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE				TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		40 000	40 000
Total des opérations d'investissement de l'exercice		40 000	40 000	Total des opérations d'investissement de l'exercice		40 000	40 000
RESULTATS ANTERIEURS							
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0	49 951,67	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés				1068- Excédents de fonctionnement capitalisés			49 951,67
Total cumulé de la section d'investissement		40 000	89 951,67	Total cumulé de la section d'investissement		40 000	89 951,67

ANNEXE N°5 – Budget primitif 2024 – budget annexe « pôle
archéologique »

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 061 348,00	1 061 348,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 061 348,00	1 061 348,00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	13 195,00	13 195,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	28 534,93	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	29 658,98
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		41 729,93	42 853,98
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		1 103 077,93	1 104 201,98

budget annexe « pôle archéologique » - présentation détaillée

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses	BP 2024 Voté	Proposition CRC	Chap.	Recettes	BP 2024 Voté	Proposition CRC
OPERATIONS REELLES ET MIXTES							
930	Services généraux	878 100	800 100	930	Services généraux	7 000	7 000
9305	Gestion des fonds européens			9305	Gestion des fonds européens		
931	Sécurité			931	Sécurité		
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage			932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		
933	Culture, vie soc., jeunesse, sports et loisirs	248 053	248 053	933	Culture, vie soc., jeunesse, sports et loisirs	1 054 348	1 054 348
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA)			934	Santé et action sociale (hors APA et RSA)		
9343	APA			9343	APA		
9344	RSA régularisations de RMI			9344	RSA régularisations de RMI		
935	Aménagement des territoires et habitat			935	Aménagement des territoires et habitat		
936	Action économique			936	Action économique		
937	Environnement			937	Environnement		
938	Transports			938	Transports		
93 Services ventilés		1 126 153	1 048 153	93 Services ventilés		1 061 348 €	1 061 348 €
940	Impositions directes			940	Impositions directes		
941	Autres impôts et taxes			941	Autres impôts et taxes		
942	Dotations et participations			942	Dotations et participations	78 000	0
943	Opérations financières			943	Opérations financières		
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus			944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)			945	Provisions et autres opérations mixtes (2)		
94 Services communs non ventilés		0	0	94 Services communs non ventilés		78 000	0
TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		1 126 153	1 048 153	TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		1 139 348	1 061 348
OPERATIONS D'ORDRE							
946	Transferts entre les sections	13 195	13 195	946	Transferts entre les sections		
947	Transferts à l'intérieur de la section			947	Transferts à l'intérieur de la section		
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		13 195	13 195	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		0	0
Total des opérations de fonctionnement de l'exercice		1 139 348	1 061 348	Total des opérations de fonctionnement de l'exercice		1 139 348	1 061 348
RESULTATS ANTERIEURS							
D002	Résultat reporté ou anticipé			R002	Résultat reporté ou anticipé		
Total cumulé de la section de fonctionnement		1 139 348	1 061 348	Total cumulé de la section de fonctionnement		1 139 348	1 061 348

AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 195 €	13 195 €
--	-----------------	-----------------

Chap.	Dépenses	BP 2024 Voté	RAR 2023	Proposition CRC avec reprise RAR et solde exécution reporté	Chap.	Recettes	BP 2024 Voté	RAR 2023	Proposition CRC avec reprise RAR et solde exécution reporté
OPERATIONS REELLES ET MIXTES									
900	Services généraux				900	Services généraux			
900-5	Gestion des fonds européens				900-5	Gestion des fonds européens			
901	Sécurité				901	Sécurité			
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage				902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage			
903	Culture, vie soc., jeunesse, sports et loisirs	13 195	28 534,93	41 729,93	903	Culture, vie soc., jeunesse, sports et loisirs			
904	Santé et action sociale (hors RSA)				904	Santé et action sociale (hors RSA)			
904-4	RSA				904-4	RSA			
905	Aménagement des territoires et habitat				905	Aménagement des territoires et habitat			
906	Action économique				906	Action économique			
907	Environnement				907	Environnement			
908	Transports				908	Transports			
90 opérations ventilées		13 195		41 729,93	90 opérations ventilées		0 €		0 €
921	Taxes non affectées				921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations (sauf 1068)				922	Dotations et participations (sauf 1068)			
923	Dettes et autres opérations financières				923	Dettes et autres opérations financières			
92 opérations non ventilées		0		0,00	92 opérations non ventilées		0 €		0 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		13 195		41 729,93	TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES				
OPERATIONS D'ORDRE									
925	Opérations patrimoniales				925	Opérations patrimoniales			
926	Transferts entre sections	0	0		926	Transferts entre sections	13 195		13 195
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		0	0		TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		13 195		13 195
TOTAL des opérations d'investissement de l'exercice		13 195	0	41 729,93	TOTAL des opérations d'investissement de l'exercice		13 195		13 195
RESULTATS ANTERIEURS									
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0	0		R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé			29 658,98
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés					1068- Excédents de fonctionnement capitalisés				
Total cumulé de la section d'investissement		13 195	0	41 729,93	Total cumulé de la section d'investissement		13 195		42 853,98